



COMMUNE DE FONTAINE (38)

**Déclassement du domaine public  
du parking situé sur la parcelle AK 365**

## **DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

### ***3 - Annexes de la notice explicative***

- Délibérations et arrêtés
- Affichage et publicité

**-Annexe 1-**

**Délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2024  
relative à la procédure de déclassement du parking situé  
sur la parcelle AK 365, angle rue de la liberté/ boulevard  
Joliot Curie - Enquête publique**



Ville de  
**FONTAINE**

HÔTEL DE VILLE

BP 147 38603 Fontaine cedex

04 76 28 75 75

mairie@ville-fontaine.fr

ville-fontaine.fr

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**18112024\_11\_DEL**

## **Délibération du Conseil municipal**

### **HABITAT ET FONCIER JL**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**

**Le 18 novembre 2024 à 19:00, le Conseil municipal légalement convoqué le 12 novembre 2024 s'est assemblé en séance publique à l'hôtel de ville de Fontaine et en séance retransmise en direct sur Facebook, sous la présidence de Monsieur Franck LONGO, Maire.**

#### **Présents-es :**

**Monsieur LONGO, Monsieur MINICONI, Madame MANOUKIAN (KASSIOTIS), Monsieur THOVISTE, Madame JIMENEZ DEBEZE, Monsieur TARDY, Madame DE CARO, Monsieur FERRAND, Madame CHARDON, Monsieur BOUVIER, Madame RIBEIRO, Monsieur FORESTIER, Monsieur FERRANTE, Madame BIFARELLA (IANNELLO), Madame ROUSSIN, Monsieur BAUDET, Madame CALABRO (GIANNONE), Madame DI BENEDETTO, Monsieur CARRAS, Madame TEBBI, Madame SAOLETTI, Monsieur TROVERO, Monsieur JADEAU, Monsieur SOUILLET, Madame ROMERA, Monsieur DUTRONCY**

#### **Excusés-es et Représentés-es :**

**Monsieur ALESSI donne pouvoir à Madame MANOUKIAN (KASSIOTIS)**

**Monsieur QUANTIN donne pouvoir à Monsieur FERRAND**

**Madame ROSSET donne pouvoir à Madame CHARDON**

**Monsieur GIMEL donne pouvoir à Monsieur TARDY**

**Madame BERAIL donne pouvoir à Madame SAOLETTI**

**Monsieur FAURE donne pouvoir à Monsieur MINICONI**

**Monsieur OTMANI donne pouvoir à Monsieur CARRAS**

**Madame LEYRAUD donne pouvoir à Monsieur THOVISTE**

**Madame AMORE donne pouvoir à Monsieur TROVERO**

**Objet : Procédure de déclassement du parking situé sur la parcelle AK 365, angle rue de la Liberté/boulevard Joliot-Curie - Enquête publique**

**VU** les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29,

**VU** les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 18 décembre 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement de la parcelle cadastrée AK n°365, dans le cadre du projet immobilier dit « Strazzeri »,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 24 février 2020 relative à la procédure de déclassement - désaffectation du parking situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie, parcelle cadastrée AK n°365,

La Ville de Fontaine est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°365 située à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie. Il s'agit d'un parking public d'une superficie de 450 m<sup>2</sup>.

La société SCCV Liberté a porté un projet de renouvellement urbain concernant la construction d'un programme immobilier sur une assiette foncière comportant les parcelles AK 613, 614, 187, 633, 503, 185, 502 et 365. Ce programme comportait trois bâtiments (A1, A2 et B) qui ont fait l'objet de permis de construire accordés en 2020.

Le projet comprenait également la restitution de places de stationnement le long de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie.

Afin de permettre le renouvellement urbain et la construction de logements à la place du site actuel occupé en grande partie par des locaux d'activité anciens et peu qualitatifs, la commune avait adopté le principe de vendre ce parking.

Pour cela, elle avait mené en 2017-2020 la procédure nécessaire à la désaffectation et au déclassement du parking. Cette procédure avait été menée à bien jusqu'à la délibération constatant la désaffectation et approuvant son déclassement en date du 24 février 2020.

Cependant, deux des permis de construire accordés pour ce projet ont fait l'objet d'une procédure contentieuse initiée à la demande du préfet et consécutive à l'élaboration du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Celle-ci a conduit à la suspension du projet pendant quelques années.

Pendant ce temps, la commune a décidé de remettre à disposition de la population le stationnement, d'autant que la mise en place de la tempovélo avait supprimé plusieurs places le long de la rue de la Liberté.

Cette réouverture au public a, de fait, conduit à abandonner la procédure de déclassement.

Le promoteur ayant finalement gagné la procédure, il a fait part de son intention de poursuivre le projet et a décidé de le phaser. Il souhaite ainsi engager rapidement la construction du bâtiment B situé sur les parcelles AK 365, AK 363, AK 503 et AK 633.

Afin de pouvoir vendre la parcelle AK n°365, il est aujourd'hui nécessaire de relancer l'ensemble de la procédure, y compris l'enquête publique et la désaffectation.

C'est l'objet de la présente délibération.

L'enquête publique sera réalisée conformément aux dispositions des articles R. 141-3 à R. 141-10 du Code de la voirie routière et des articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 143-30 du Code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, l'enquête est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale propriétaire de la voie et organisée conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration. L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique comportera notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Il précisera également les lieux et dates de permanence du commissaire enquêteur.

Il est précisé que, à l'issue de la procédure, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la désaffectation puis sur le déclassement définitif du domaine public communal de l'emprise de la parcelle cadastrée section AK n°365.

En parallèle, le Conseil municipal est également amené à se prononcer dès maintenant sur l'autorisation de déposer un permis modificatif portant sur le bâtiment B et prochainement sur les modalités de la vente de la parcelle.

Il est également précisé que le nouveau projet a été présenté aux riverains au cours d'une réunion organisée le 10 octobre dernier.

### **Le Conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable au principe de désaffectation puis de déclassement de la parcelle cadastrée AK n°365, d'une contenance de 450 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'un projet immobilier permettant le renouvellement urbain du site et la production de logements,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à organiser la procédure d'enquête publique nécessaire au déclassement du parking conformément aux dispositions du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité :  
33 voix pour  
2 abstention(s)**

**Abstention-s :**

**Madame ROMERA, Monsieur DUTRONCY**

Fait et délibéré à Fontaine, les jour, mois et an que dessus et ont signé le Président et le/la Secrétaire de séance.

**-Annexe 2-**

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique  
préalable au déclassement d'un parking public en vue  
d'une cession**



HÔTEL DE VILLE

BP 147 38603 Fontaine cedex

04 76 28 75 75

mairie@ville-fontaine.fr

ville-fontaine.fr

**N°2026\_AP\_0018**

**ISÈRE**  
**Habitat et Foncier**  
**ACL/RK**

## **ARRÊTÉ**

**Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du parking public situé rue de la Liberté en vue de sa cession**

**Le Maire de FONTAINE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 et suivants,

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R134-13, R134-15 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 18 novembre 2024 relative au déclassement du parking public situé sur la parcelle AK 365 et à la nécessité d'organiser une enquête publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 23 février 2026 relative à l'autorisation de dépôt d'une demande de transfert du PC n°381691910025 de la SSCV Liberté vers CDC Habitat social sur la parcelle AK 365 (parking Liberté),

**VU** l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'un parking public en vue d'une cession en date du 28 mai 2025,

**VU** l'arrêté d'annulation d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 6 juin 2025,

**VU** la liste des commissaires enquêteurs agréés par la préfecture de l'Isère pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'un parking communal, parcelle cadastrée section AK 365,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé par la Ville de Fontaine à une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise appartenant au domaine public routier, correspondant au parking public situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie, parcelle cadastrée section AK 365.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 mai 2026 à 9h au mercredi 20 mai 2026 à 17h inclus.

**Article 2** : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1<sup>er</sup> sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 89 mail Marcel Cachin 38600 FONTAINE, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Fontaine à l'adresse suivante : <https://ville-fontaine.fr/>

**Article 3** : Monsieur le Maire de Fontaine désigne Monsieur Gilles Dupont en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

**Article 4** : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fontaine, aux dates indiquées ci-dessous :

- Le lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00.
- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

**Article 5** : Le public pourra faire part de ses avis et observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête publique des façons suivantes :

- auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences organisées à cet effet et définies à l'article 4,
- par écrit sur le registre d'enquête public à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie - Hôtel de Ville - 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,

- par courrier écrit adressé par voie postale à l'adresse suivante et réceptionné avant la clôture de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

Enquête publique sur le projet de déclassement du parking public rue de la Liberté

Mairie de Fontaine

89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine

- par voie numérique à l'adresse électronique suivante :

[epparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:epparkingliberte@ville-fontaine.fr)

**Article 6** : Un avis d'information de l'enquête sera publié en caractères apparents huit (8) jours au moins avant le début de l'enquête par voie de presse dans deux journaux locaux (Les affiches de Grenoble et du Dauphiné et Le Dauphiné Libéré). Il sera rappelé dans ces deux journaux dans les huit jours après le début de l'enquête publique.

Le même avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Fontaine et sur le lieu concerné par le déclassement, quinze (15) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Fontaine (<http://www.fontaine-ville.fr>)

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 8** : Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Fontaine, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 9** : Les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Fontaine et pourront être consultés sur le site de la Ville de Fontaine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 10** : A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet de déclassement du parking public sera soumis au Conseil municipal de Fontaine pour approbation.

**Article 11** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur. Il est exécutoire de plein droit à compter de sa publication ou de son affichage.

**Article 12** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Fontaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 13** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le commissaire-enquêteur,
- Mme la Préfète de l'Isère,
- M. le Président du tribunal administratif de Grenoble.

**Article 14** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

**Fait à FONTAINE, le 13/04/2026**

**-Annexe 3-**

**Affichage de l'arrêté en mairie**

ISÈRE  
Habitat et Foncier  
ACL/RK

## ARRÊTÉ

**Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement du parking public situé rue de la Liberté en vue de sa cession**

**Le Maire de FONTAINE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L141-3 et R141-4 et suivants,

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R134-13, R134-15 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 18 novembre 2024 relative au déclassement du parking public situé sur la parcelle AK 365 et à la nécessité d'organiser une enquête publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Fontaine en date du 23 février 2026 relative à l'autorisation de dépôt d'une demande de transfert du PC n°381691910025 de la SSCV Liberté vers CDC Habitat social sur la parcelle AK 365 (parking Liberté),

**VU** l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'un parking public en vue d'une cession en date du 28 mai 2025,

**VU** l'arrêté d'annulation d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique en date du 6 juin 2025,

**VU** la liste des commissaires enquêteurs agréés par la préfecture de l'Isère pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public d'un parking communal, parcelle cadastrée section AK 365,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé par la Ville de Fontaine à une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise appartenant au domaine public routier, correspondant au parking public situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie, parcelle cadastrée section AK 365.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 mai 2026 à 9h au mercredi 20 mai 2026 à 17h inclus.

**Article 2** : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1<sup>er</sup> sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 89 mail Marcel Cachin 38600 FONTAINE, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Fontaine à l'adresse suivante : <https://ville-fontaine.fr/>

**Article 3** : Monsieur le Maire de Fontaine désigne Monsieur Gilles Dupont en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

**Article 4** : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fontaine, aux dates indiquées ci-dessous :

- Le lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00.

- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

**Article 5** : Le public pourra faire part de ses avis et observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête publique des façons suivantes :

- auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences organisées à cet effet et définies à l'article 4,

- par écrit sur le registre d'enquête public à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie - Hôtel de Ville - 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,

- par courrier écrit adressé par voie postale à l'adresse suivante et réceptionné avant la clôture de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

Enquête publique sur le projet de déclassement du parking public rue de la Liberté

Mairie de Fontaine

89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé par la Ville de Fontaine à une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise appartenant au domaine public routier, correspondant au parking public situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot-Curie, parcelle cadastrée section AK 365.

L'enquête publique se déroulera pendant 17 jours consécutifs, du lundi 4 mai 2026 à 9h au mercredi 20 mai 2026 à 17h inclus.

**Article 2** : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1<sup>er</sup> sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 89 mail Marcel Cachin 38600 FONTAINE, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Ce dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune de Fontaine à l'adresse suivante : <https://ville-fontaine.fr/>

**Article 3** : Monsieur le Maire de Fontaine désigne Monsieur Gilles Dupont en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

**Article 4** : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fontaine, aux dates indiquées ci-dessous :

- Le lundi 4 mai 2026 de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

**Article 5** : Le public pourra faire part de ses avis et observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête publique des façons suivantes :

- auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences organisées à cet effet et définies à l'article 4,

- par écrit sur le registre d'enquête public à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie - Hôtel de Ville - 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,

- par courrier écrit adressé par voie postale à l'adresse suivante et réceptionné avant la clôture de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

Enquête publique sur le projet de déclassement du parking public rue de la Liberté

Mairie de Fontaine

89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine

- par voie numérique à l'adresse électronique suivante :

[eparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:eparkingliberte@ville-fontaine.fr)

**Article 6** : Un avis d'information de l'enquête sera publié en caractères apparents huit (8) jours au moins avant le début de l'enquête par voie de presse dans deux journaux locaux (Les affiches de Grenoble et du Dauphiné et Le Dauphiné Libéré). Il sera rappelé dans ces deux journaux dans les huit jours après le début de l'enquête publique.

Le même avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Fontaine et sur le lieu concerné par le déclassement, quinze (15) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Fontaine (<http://www.fontaine-ville.fr>)

**Article 7** : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

**Article 8** : Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Fontaine, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 9** : Les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à l'Hôtel de Ville de Fontaine et pourront être consultés sur le site de la Ville de Fontaine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 10** : A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet de déclassement du parking public sera soumis au Conseil municipal de Fontaine pour approbation.

**Article 11** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur. Il est exécutoire de plein droit à compter de sa publication ou de son affichage.

**Article 12** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Fontaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 13** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le commissaire-enquêteur,
- Mme la Préfète de l'Isère,
- M. le Président du tribunal administratif de Grenoble.

**Article 14** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Fait à FONTAINE, le 13/04/2026

**Le Maire de Fontaine,  
Franck LONGO.**

État Républicain par l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution  
Date de dépôt : 13/04/2026  
Maire de Fontaine



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission  
en préfecture le 15/04/2026  
et de la publication le 15/04/2026

**-Annexe 4-**

**Affichage de l'avis d'information en mairie**



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DÉCLASSEMENT DU PARKING LIBERTÉ**  
situé à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue Joliot Curie  
Parcelle cadastrée section AK n°365

Par arrêté n°2026\_AP\_0018, le Maire de Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n°365, correspondant au parking situé 29 rue de la Liberté, à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot Curie.

A cet effet, Monsieur Gilles DUPONT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Fontaine, 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine, du lundi 4 mai 2026 à partir de 9h jusqu'au mercredi 20 mai 2026 à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable durant toute la période de l'enquête, en Mairie aux horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville, et sur le site internet de la ville : <http://www.ville-fontaine.fr>.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie lors de deux (2) permanences, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 4 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les avis et observations sur le projet pourront être consignés sur le registre d'enquête mis à disposition à cet effet en Mairie, et par mail à l'adresse suivante [eparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:eparkingliberte@ville-fontaine.fr). Ils pourront également être adressés par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Ville de Fontaine, à l'attention de Monsieur Gilles DUPONT - Commissaire Enquêteur, 89 mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en Mairie, et le Conseil Municipal de Fontaine se prononcera par délibération sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n°365.

Toute personne peut s'informer auprès de la mairie (service foncier) ou sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-fontaine.fr>. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville.

Le Maire de Fontaine.

**-Annexe 5-**

**Affichage de l'avis d'information sur le site de l'enquête**





**-Annexe 6-**

**Publication de l'avis d'information dans les journaux**

## Avis d'appel public à la concurrence

## SPL DU GRÉSIVAUDAN

## Avis de publicité

M. Claude GARDET - Directeur Général  
390 Rue Henri Fabre  
38926 CROLLES - CEDEX  
Tél : 04 76 08 73 73  
SIRET 07050344600083

Référence acheteur : AML\_snacks  
Objet : APPEL À MANIFESTATION D'INTERET Exploitation  
privative d'établissements de restauration type « snack »

## Procédure :

Dépôt dématérialisé : Activé  
Remise des plis : 07/05/26 à 12h00 au plus tard.  
Envoi à la publication le : 21/04/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie  
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des  
questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur  
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

501821500

## Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE  
RUY-MONTCEAUAvis d'appel public à la  
concurrence

M. Denis GIRAUD - Maire  
495 rue de la Salière  
CS 41234  
38307 Ruy-Montceau  
Tél : 04 74 43 57 45  
mél : [mairie@ruy-montceau.fr](mailto:mairie@ruy-montceau.fr)  
web : <http://www.ruy-montceau.fr>  
SIRET 21380348900011

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION SUR  
VOIRIE COMMUNALE

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 495 rue de la Salière

38300 Ruy-Montceau

Durée : 7 mois.

Description : Accord cadre à bons de commande mono

attributaire. Durée jusqu'au 31/12/2026 puis 3 reconductions

possibles de 1 an

Classification CPV :

Principale : 45233140 - Travaux routiers

Complémentaires : 45233120 - Travaux de construction de

routes

45233141 - Travaux d'entretien routier

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Visite obligatoire : Non

## Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés dans le cahier des charges  
(règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document  
descriptif).

## Renseignements d'ordre administratifs :

J. DUCLOUTRIER

Tél : 04 74 43 57 45

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le

profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 29/05/26 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/04/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie  
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,  
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur  
<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

501806600

## Avis d'attribution



## LE S.I.G.I.S

(Syndicat Intercommunal de  
Gestion des Installations  
Sportives)

## AVIS D'ATTRIBUTION

a attribué à Mr JOUINI Achraf, la gérance pour la gestion libre  
de la buvette de la piscine municipale située :

5 rue de Champagnole

38370 LES ROCHES DE CONDRIEU,

pour la période du Lundi 04 Mai 2026 au Lundi 31 Août 2026

501806100

## AVIS

## Enquêtes publiques



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT DU PARKING LIBERTÉ  
29 de la rue de la Liberté à Fontaine  
parcelle cadastrée section AK n365

Par arrêté, le Maire de Fontaine a ordonné l'ouverture de  
l'enquête publique sur le projet de déclassement du domaine  
public de la parcelle cadastrée section AK n°365, situé au 29 rue  
de la Liberté, correspondant au parking situé à l'angle de la rue  
de la Liberté et du boulevard Joliot Curie. A cet effet, Monsieur  
Gilles DUPONT a été désigné en qualité de Commissaire

Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Fontaine 89 mail Marcel  
Cachin 38600 Fontaine, du lundi 4 mai dès 9h jusqu'au mercredi  
20 mai à 17h. Les pièces du dossier seront consultables en mairie  
durant toute la période de l'enquête aux horaires habituels  
d'ouverture de l'Hôtel de Ville et sur le site de la ville  
<http://www.ville-fontaine.fr>.

Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie  
à l'occasion de 2 permanences, aux dates et heures suivantes;

- Le lundi 4 mai 2026 de 09h à 12h

- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet  
pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet  
effet ou par mail à l'adresse suivante

[epparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:epparkingliberte@ville-fontaine.fr)

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire  
enquêteur à l'adresse suivante :

Ville de Fontaine, à l'attention de Monsieur Gilles DUPONT -  
Commissaire Enquêteur, 89 mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du  
commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public,  
dès réception en mairie. Les résultats de l'enquête visant à  
poursuivre le projet de déclassement de la parcelle cadastrée  
section AK n°365 seront soumis à l'approbation du Conseil  
Municipal de la commune de Fontaine.

Toute personne peut s'informer auprès de la mairie ou se référer  
au site internet de la Ville : <http://www.ville-fontaine.fr>. Elle peut  
également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication  
du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité  
compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire de Fontaine.

495369800

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
Commune de LALLEY

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF AU PROJET DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

En application des dispositions de l'arrêté n° 2026-8 de Madame  
la Maire de Lalley en date du 10/04/2026, le projet de zonage  
d'assainissement de la commune sera soumis à enquête  
publique.

Cette enquête aura lieu du mercredi 13 mai 2026 à 9h au

vendredi 12 juin à 17h.

Commissaire enquêtrice : Madame Dominique GREMEAUX,  
nommée le 09 janvier 2026 sur ordonnance du Tribunal  
Administratif de Grenoble, assurera les fonctions de Commissaire  
enquêtrice.

## Consultation du dossier et observations du public :

- Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public pendant  
la durée de l'enquête en mairie de Lalley aux jours et heures  
habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 10h à 12h et le  
jeudi de 14h à 16h afin que chacun puisse en prendre  
connaissance. Le public pourra aussi consulter le dossier sur un  
poste informatique mis à disposition à cet effet en mairie.

- Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur  
le site internet de la mairie de Lalley à l'adresse suivante :  
<https://lalley.fr>

- Le public pourra consigner s'il le souhaite ses observations par  
écrit sur le registre d'enquête mis à disposition. Le public pourra  
aussi adresser ses observations par courrier portant la mention  
« ne pas ouvrir » à l'intention de Madame la Commissaire  
enquêtrice, Mairie de Lalley, 165 route de la Scie, 38930 LALLEY  
qui les annexera au registre d'enquête le cas échéant.

- Le public pourra également adresser ses observations sur  
l'adresse mail spécifiquement ouverte à cet effet pendant la  
durée de l'enquête : [enquete2026@lalley.fr](mailto:enquete2026@lalley.fr)

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir  
communication du dossier d'enquête publique auprès de la  
mairie de Lalley.

## Permanences de la commissaire enquêtrice :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public  
en mairie de Lalley pour répondre aux demandes d'information  
et recevoir ses observations les :

- Lundi 18 mai 2026 de 9h à 12h

- Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h

## Clôture de l'enquête :

A l'expiration de l'enquête, le registre d'observations sera clôturé  
par la commissaire enquêtrice, qui produira un procès-verbal de  
l'enquête transmis sous huitaine à la commune. Celle-ci dispose  
de quinze jours pour répondre aux éventuelles questions issues  
de l'enquête.

## Rapport et conclusions :

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses  
conclusions à la commune dans un délai de trente jours à  
compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire  
Enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une  
année à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils  
seront consultables en mairie de Lalley aux jours et heures  
d'ouverture au public de celle-ci, ainsi que sur le site internet de  
la commune.

## Décision :

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage  
d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des  
observations du public et de Madame la commissaire enquêtrice,  
sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Lalley pour  
approbation.

500815200

Marchés  
publics

Agir en proximité  
pour les acheteurs  
publics et privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact

Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

cluant une part forfaitaire et une part à bons de commande estimative sans montant minimum ni maximum.

À titre indicatif, le montant annuel moyen est de 15 220 euros HT.

**Pour retrouver cet avis intégral**, allez sur <https://www.marches-publics.info>  
**Envoi le 16/04/26 à la publication.**

LI2611265



## AVIS D'ATTRIBUTION

**Identification de l'organisme acheteur : DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
- M. le Président - 7 rue Fantin Latour, 38022 Grenoble 1 - Tél : 04 76 00 38 38 - Fax : 04 76 00 38 35 - mèl : [marches-publics@isere.fr](mailto:marches-publics@isere.fr) - web : <https://www.isere.fr/> - SIRET 22380001200013.

**Objet : RD 10 - Pont de Brignoud - Démolition du tablier du pont existant et réalisation d'une passerelle pour les modes doux.**

**Référence acheteur :** F25DM-AM005.

**Nature du marché :** Travaux.

**Procédure ouverte.**

**Classification CPV :** Principale : 45221113 - Travaux de construction de passerelles pour piétons.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** OUI.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex - Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269 - [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) - <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex - Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269 - [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) - <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

**Attribution du marché**

Valeur totale du marché (hors TVA) : 2 481 714,12 euros.

Nombre d'offres reçues : 8, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 8.

Date d'attribution : 17/03/26.

Marché n° : 2025-0405.

CAMPENON BERNARD CENTRE EST, 16 CHE DE MALACHER, 38240 MEYLAN.

Montant HT : 2 481 714,12 Euros.

Le titulaire est une PME : NON.

Sous-traitance : oui. Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 157 820,00 euros .

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : Démolition de l'ouvrage - Pont de Brignoud.

**Pour retrouver cet avis intégral**, allez sur <https://www.marches-publics.info>

**Envoi le 16/04/26 à la publication.**

LI2611802



## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

**I. Pouvoir Adjudicateur :** VILLE DE CLAIX - Monsieur le Maire en exercice.

Adresse : Place Hector Berlioz, 38640 CLAIX.

Téléphone : 04.76.98.15.36.

Email : [Commande.publique@ville-claix.fr](mailto:Commande.publique@ville-claix.fr)

**II. Procédure de passation :** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**III. Objet du marché**

**Numéro :** 2026-FCS-0001.

**Marché d'entretien des espaces verts de la Commune de Claix.**

**IV. Attribution du marché :** le 11/03/2026.

## V. Désignation du titulaire :

Lot 1 : Entretien des terrains sportifs, des abords du complexe sportif et du terrain de Dirt de la Bâtie / chemin de Risset : SPORT ET PAYSAGES - Chemin des Quatre lauzes 38360 SASSENAGE

Montant annuel du marché : 34 655.00€ HT

Lot 2 : Entretien des Abords CES et gymnase Georges Pompidou, terrain multisport en herbe espace Pompidou et Parc Pompidou : SPORT ET PAYSAGES - Chemin des Quatre lauzes 38360 SASSENAGE

Montant annuel du marché : 6 730.00€ HT

Lot 3 : Entretien divers Espaces Végétalisés Secteur Bourg : VERCORS PAYSAGE 1 rue de Comboire 38180 SEYSSINS

Montant annuel du marché : 12 950.00€ HT

Lot 4 : Entretien divers Espaces Végétalisés Secteur Sud Avenue de la Libération : VERCORS PAYSAGE 1 rue de Comboire 38180 SEYSSINS

Montant annuel du marché : 7 900.00€ HT

Lot 5 : Entretien divers Espaces Végétalisés Secteur Nord Avenue de la Libération : IDVERDE - 15 rue Irène Joliot Curie - 38320 EYBENS

Montant annuel du marché : 6 184.50€ HT

**Prise d'effet du marché :** 02/04/2026.

**VI. Date d'envoi du présent avis à la publication :** mercredi 22/04/2026.

## AVIS ADMINISTRATIFS

LI2606755



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLASSEMENT DU PARKING LIBERTÉ

29 rue de la Liberté à Fontaine  
parcelle cadastrée section AK n°365

Par arrêté, le Maire de Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n°365, situé au 29 rue de la Liberté, correspondant au parking situé à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot Curie. A cet effet, Monsieur Gilles DUPONT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Fontaine 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine, du lundi 4 mai dès 9h jusqu'au mercredi 20 mai à 17h. Les pièces du dossier seront consultables en mairie durant toute la période de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville et sur le site de la ville <http://www.ville-fontaine.fr>.

Par ailleurs, le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie à l'occasion de 2 permanences, aux dates et heures suivantes ;

- **Le lundi 4 mai 2026 de 09h à 12h**

- **Le mercredi 20 mai 2026 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou par mail à l'adresse suivante [epparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:epparkingliberte@ville-fontaine.fr). Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Ville de Fontaine, à l'attention de Monsieur Gilles DUPONT - Commissaire Enquêteur, 89 mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Les résultats de l'enquête visant à poursuivre le projet de déclassement de la parcelle cadastrée section AK n°365 seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Fontaine.

Toute personne peut s'informer auprès de la mairie ou se référer au site internet de la Ville : <http://www.ville-fontaine.fr>. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête

publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire de Fontaine.



**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**Commune de LALLEY**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**RELATIF AU PROJET DE ZONAGE**  
**D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

En application des dispositions de l'arrêté n° 2026-8 de Madame la Maire de Lalley en date du 10/04/2026, le projet de zonage d'assainissement de la commune sera soumis à enquête publique.

**Cette enquête aura lieu du mercredi 13 mai 2026 à 9h au vendredi 12 juin à 17h.**

**Commissaire enquêtrice :** Madame Dominique GREMEAUX, nommée le 09 janvier 2026 sur ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble, assurera les fonctions de Commissaire enquêtrice.

**Consultation du dossier et observations du public :**

- Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public pendant la durée de l'enquête en mairie de Lalley aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h** afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le public pourra aussi consulter le dossier sur un poste informatique mis à disposition à cet effet en mairie.
- Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la mairie de Lalley à l'adresse suivante : <https://lalley.fr>
- Le public pourra consigner s'il le souhaite ses observations par écrit sur le registre d'enquête mis à disposition. Le public pourra aussi adresser ses observations par courrier portant la mention «ne pas ouvrir» à l'intention de Madame la Commissaire enquêtrice, Mairie de Lalley, 165 route de la Scie, 38930 LALLEY qui les annexera au registre d'enquête le cas échéant.
- Le public pourra également adresser ses observations sur l'adresse mail spécifiquement ouverte à cet effet pendant la durée de l'enquête : [enquete2026@lalley.fr](mailto:enquete2026@lalley.fr)

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Lalley.

**Permanences de la commissaire enquêtrice :**

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Lalley pour répondre aux demandes d'information et recevoir ses observations les :

- **Lundi 18 mai 2026 de 9h à 12h**
- **Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h.**

**Clôture de l'enquête :**

A l'expiration de l'enquête, le registre d'observations sera clôturé par la commissaire enquêtrice, qui produira un procès-verbal de l'enquête transmis sous huitaine à la commune. Celle-ci dispose de quinze jours pour répondre aux éventuelles questions issues de l'enquête.

**Rapport et conclusions :**

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions à la commune dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire Enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront consultables en mairie de Lalley aux jours et heures d'ouverture au public de celle-ci, ainsi que sur le site internet de la commune.

**Décision :**

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de Madame la commissaire enquêtrice, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Lalley pour approbation.



L'alliance de la **performance**  
et de la **sécurité juridique**  
pour vos **parutions d'annonces**  
**légales, appels d'offres**  
et **avis administratifs.**

**NOS HEBDOMADAIRES HABILITÉS**



**NOS SITES INTERNET HABILITÉS**



En publiant dans nos hebdomadaires ou sur nos sites (SHAL), assurez-vous d'une **diffusion fiable** et **efficace** **pour vos marchés publics.**  
Faites le choix de la compétence et de la proximité.

**SERVICE ANNONCES LÉGALES**  
**COLLECTIVITÉS**

04 76 84 32 02 - [collectivite@legalcie.fr](mailto:collectivite@legalcie.fr)

**-Annexe 7-**

**Affichage de l'avis d'information sur le site de la  
commune**

## Déclassement du parking liberté



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DÉCLASSEMENT DU PARKING LIBERTÉ**  
situé à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue Joliot Curie  
Parcelle cadastrée section AK n°365

Par arrêté n°2016\_AP\_0018, le Maire de Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n°365, correspondant au parking situé 29 rue de la Liberté, à l'angle de la rue de la Liberté et du boulevard Joliot Curie.  
A cet effet, Monsieur Gilles DUPONT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Fontaine, 89 mail Marcel Cachin 38600 Fontaine, du lundi 4 mai 2026 à partir de 9h jusqu'au mercredi 20 mai 2026 à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable durant toute la période de l'enquête, en Mairie aux horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville, et sur le site internet de la ville : <http://www.ville-fontaine.fr>.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie lors de deux (2) permanences, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 4 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 20 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les avis et observations sur le projet pourront être consignés sur le registre d'enquête mis à disposition à cet effet en Mairie, et par mail à l'adresse suivante [eparkingliberte@ville-fontaine.fr](mailto:eparkingliberte@ville-fontaine.fr). Ils pourront également être adressés par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Ville de Fontaine, à l'attention de Monsieur Gilles DUPONT - Commissaire Enquêteur, 89 mail Marcel Cachin, 38600 Fontaine.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en Mairie, et le Conseil Municipal de Fontaine se prononcera par délibération sur le projet de déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AK n°365.

Toute personne peut s'informer auprès de la mairie (service foncier) ou sur le site internet de la Ville : <http://www.ville-fontaine.fr>. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville.

Le Maire de Fontaine.